

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE

SÂLES



ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



N° 26

Août 2011

# LE SOMMAIRE

---

Photo de la scierie transformée	<b>la Une</b>
Sommaire	<b>p. 2</b>
Les informations du Conseil communal	<b>p. 3</b>
Covoiturage	
AFG - visite en forêt	<b>p. 4</b>
Historique de la scierie de Maules	<b>p. I - VIII</b>
Impôt sur les chiens	
Bourses communales	<b>p. 5</b>
Allocation maternité - nouveauté	
Agenda communal	<b>p. 6</b>
Subvention sur les rénovations	
Frigaz	<b>p. 7</b>
Invitation inauguration de la scierie	<b>p. 8</b>

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Place de l'Eglise 1  
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50  
Fax 026 917 84 77  
commune@sales.ch  
www.sales.ch

Du lundi au vendredi  
08h00 - 11h30  
13h00 - 16h00

## JUSTICE DE PAIX

du cercle de la Gruyère  
Avenue de la Gare 12  
1630 Bulle

☎ 026 305 86 40

## AGENCE AVS

Madame Marie-Chantal Pasquier  
Route du Grand-Clos 28  
1625 Sâles

☎ 026 917 82 96

## POPULATION EN 2011

Nombre d'habitants	1407
Maules	289
Romanens	340
Rueyres-Treyfayes	148
Sâles	630
Naissances en 2010	23
Naissances en 2011	13

# LES INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

Les travaux de transformation de la scierie arrivant à leur terme, le conseil communal a le plaisir de vous inviter à son inauguration (voir dernière page). La location de cette salle communale peut désormais avoir lieu, selon les conditions en bas de page.

Les autres investissements ou engagements pris sont également en bonne voie de réalisation, soit :

## **Nouvelle administration communale**

Le permis de construire est en notre possession et la transformation de la poste est en cours. Les travaux de maçonnerie sont presque terminés et le déménagement est prévu au début novembre. Une visite des lieux sera organisée conjointement avec l'assemblée communale du 13 décembre 2011.

## **Poubelles à déjections canines**

Suite à l'assemblée communale, les emplacements définitifs ont été adaptés et les poubelles sont désormais à disposition des propriétaires de chiens en promenade.

## **Salle polyvalente**

La commission de bâtisse s'est reconstituée et les travaux se sont poursuivis. Après deux séances, le programme général du concours d'architecture est très avancé. Le concours devrait démarrer courant septembre, pour un retour de projet en fin d'année.

## **VDSL**

Les travaux sont maintenant terminés. Depuis le 3 août 2011, le VDSL est disponible dans les 4 villages, selon le crédit voté en avril 2010.

Nous profitons de cette édition d'été du journal communal pour vous apporter de nombreuses informations utiles dans les pages suivantes, ainsi qu'un encart sur l'histoire de la scierie de Maules. Nous vous présenterons, dans l'édition de décembre, les nouveautés sur lesquelles nous travaillons actuellement.

Au nom du conseil communal  
Jean-Marc Piguet - Syndic

# LOCATION DE LA SCIERIE

---

La salle de la scierie est à louer dès le 19 septembre 2011. Elle est équipée en vaisselle, tables et chaises pour 100 personnes et possède une petite cuisine.

## **TARIFS**

### **Location pour un jour**

Habitant : CHF 150.-/jour                      Externe : CHF 300.-/jour

### **Location pour un jour supplémentaire**

Habitant : CHF + 75.-/jour                      Externe : CHF 150.-/jour

### **Location pour « exposition » tarif valable sur minimum 7 jours**

Habitant : CHF 50.-/jour                      Externe : CHF 100.-/ jour

Le règlement de location complet est disponible sur le site internet [www.sales.ch](http://www.sales.ch)

Les réservations sont à communiquer à l'administration communale 026 917 83 50

# COVOITURAGE

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) met en place un projet pilote pour le covoiturage, en partenariat avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF).

Le site de Vulruz a été choisi pour cette phase test. La DAEC se charge de l'aménagement de places de parc aux abords de l'autoroute A12, sur un terrain qui appartient à l'Etat. Elle s'allie à l'Association des communes fribourgeoises (ACF) qui propose de développer un site informatique pour les usagers du covoiturage.



## Qu'est-ce que le covoiturage ?

Le dictionnaire indique que le covoiturage est « l'utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes effectuant le trajet identique afin d'alléger le trafic routier et de partager les frais de transport ». En d'autres termes, le covoiturage consiste à partager son véhicule avec d'autres usagers de la route pour effectuer tout ou une partie d'un trajet en commun. C'est une manière conviviale, économique et écologique de voyager. Deux sortes d'utilisation sont à différencier, celle quotidienne vers son lieu de travail ou d'études et celle ponctuelle pour des événements particuliers.

## Comment cela fonctionne ?

Une plateforme informatique sur internet met en contact des passagers et des conducteurs dans le but de covoiturer. Après l'ouverture d'un compte utilisateur (inscription gratuite), toute personne peut contacter des covoitureurs et proposer ses propres annonces de trajets en ligne. Une fois le contact établi, les co-voyageurs se mettent d'accord sur le partage des frais de déplacement (voir le calculateur des coûts en ligne).

A ce jour, et dans l'attente du projet de l'Etat de Fribourg, deux sites principaux permettent déjà de profiter de ce type de service.

[www.e-covoiturage.ch](http://www.e-covoiturage.ch)

[www.glane-veveyse-covoiturage.ch](http://www.glane-veveyse-covoiturage.ch)

# ASSOCIATION FORESTIÈRE GRUYÉRIENNE

A l'occasion de l'Année Internationale de la forêt déclarée par l'ONU, l'Association Forestière Gruyérienne a le plaisir de vous inviter à une

**Visite en forêt sur le thème « Les forêts gruyériennes 10 ans après Lothar »**

**Samedi matin 10 septembre 2011**

A 9h00 sur le parking du Rapido Sky à Charmey

Le transport sur le site en forêt sera assuré par l'organisateur. Prendre de bonnes chaussures pour se déplacer en forêt.

Programme :

- Bienvenue et introduction
- Visite guidée en groupes
- Verre de l'amitié

Retour vers midi au Rapido Sky à Charmey.

Renseignements complémentaires au 026 305 23 61 ou 63



ANNÉE INTERNATIONALE  
DE LA FORÊT - 2011

# LA SCIERIE DE MAULES



**Son histoire  
de 1918 à 2011**



L'emplacement de la Roseyre étant défini, le conseil communal mandate M. Rodolphe Spielmann architecte à Fribourg pour créer le projet de bâtiment pour la batteuse et une scierie.

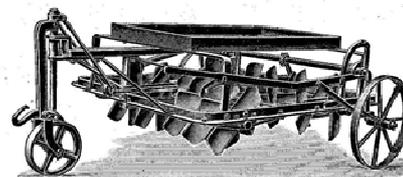
L'architecte travaillera sur son projet, aidé pour la partie technique de la machinerie par la Marsa à Fribourg.

L'architecte présentera le résultat de son travail au conseil communal au printemps 1919.

Le projet comprend :

- un corps principal allongé pour la scierie
- une seconde partie, plus large, pour la batteuse
- un dernier local au sud pour une écurie.

L'assemblée communale est alors convoquée le 22 juin 1919 afin d'approuver le projet.



„ MARS A ”  
Les Machines Agricoles S.A.  
FRIBOURG

Faucheuses, faneuses, rateaux-faneurs, rateaux à cheval, barres coupeuses, couteaux, etc., charrues, butoirs, bêches-herses, cultivateurs, herses, herses à prairies, rouleaux, semoirs, arracheuses de pomme de terre, etc., concasseurs, coupe-racine, pressoirs, hâche-paille, meules, moulins à vanner, scies circulaires, trieurs, etc., organes de transmissions, courroies, installations complètes de batteuses. Plans d'installation, renseignements sur toutes les machines agricoles. Entreprises exclusivement agricoles. — Prix modérés.

Rue de Romont, FRIBOURG Téléphone, 1.82

### **Assemblée communale du 22 juin 1919**

*Citoyens inscrits : 62*

*Citoyens présents : 16*

*1° Lecture et approbation du protocole*

*2° L'assemblée légalement convoquée a été appelée pour approuver le projet du plan de construction pour la batteuse et une scierie.*

*Le projet du plan soumis à l'assemblée a été approuvé par 15 voix et 1 billet blanc.*

*L'assemblée a donné pleins pouvoirs au conseil communal de faire tout le nécessaire et lui a adjoint une commission de bâtisse de 2 membres. Sont nommés à cet effet :*

*Oberson Jules à Maules*

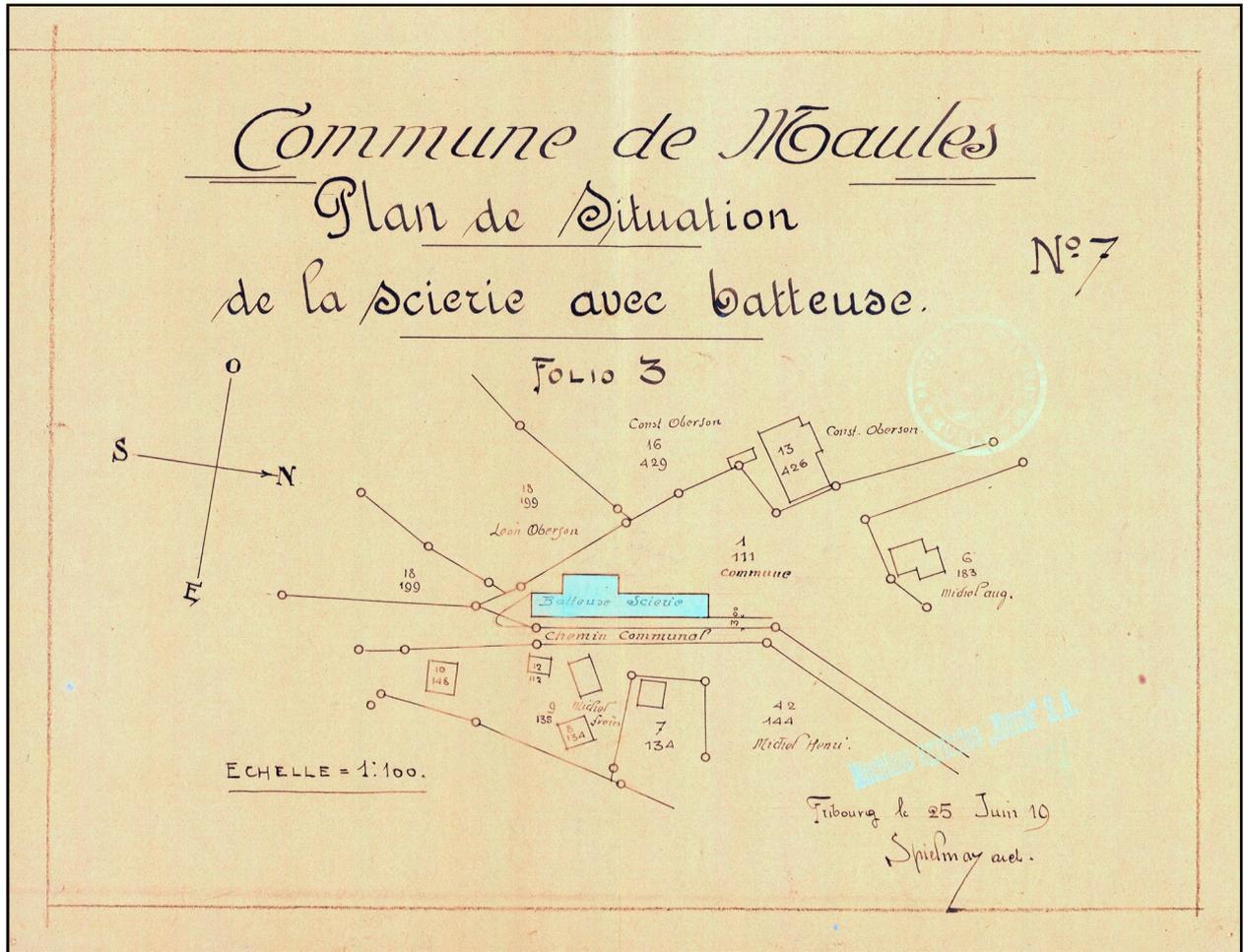
*Oberson François feu André*

*Le secrétaire  
Pasquier Léon*

*Le président  
Louis Pasquier*

Le conseil communal mandate dès lors M. Spielmann pour la direction des travaux de construction de ce nouveau bâtiment selon les plans approuvés par l'assemblée communale. La Marsa à Fribourg, dirigée par M. Masset, fournira et installera la batteuse et la scie.

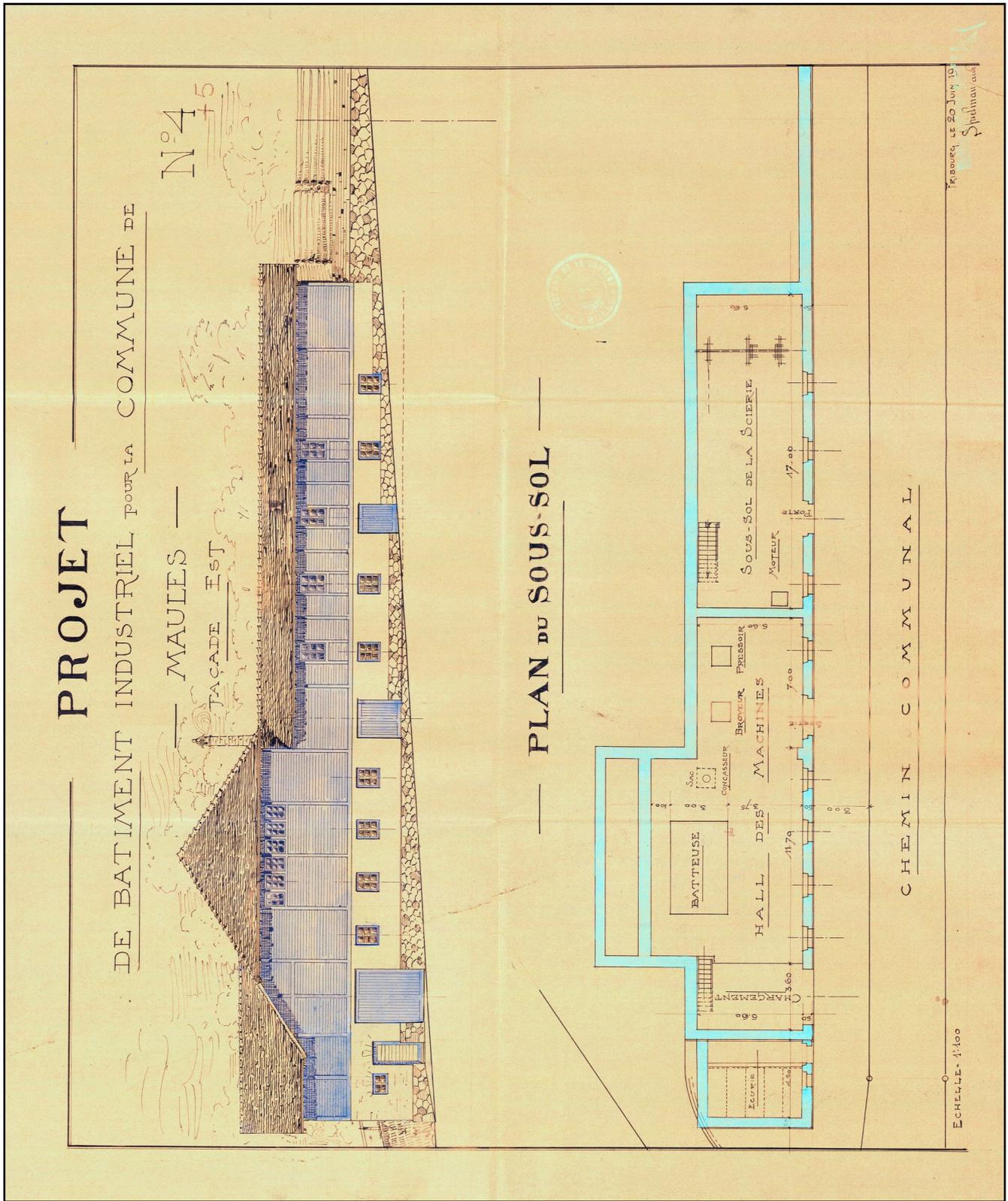
Le 5 août 1919, le conseil communal adjuge les travaux de charpenterie à M. Grand, entrepreneur à Vuisternens-en-Ogoz, et les travaux de ferblanterie à MM. Pasquier frères à Bulle.



Plan de situation du 25 juin 1919



Vue aérienne de la scierie en 1945



Plan du bâtiment du 20 juin 1919

La construction du bâtiment a lieu entre septembre 1919 et juin 1920.  
Le budget global est de Fr. 50'000.-

## L'incendie de 1959

Le 20 août 1959, un incendie détruit entièrement la partie battoir et endommage fortement la partie scierie.

« Le plaisant Almanach de Chalamala » de 1960 rapporte l'événement :

*Maules. Jeudi 20 août 1959, 21.00 h., le battoir communal, une scierie attenante, puis une ferme inhabitée appartenant à M. Constant Pasquier, sont détruits.*

Suite à cette tragédie, la question de la reconstruction se pose. L'assemblée des contribuables du 12 mars 1960 prend la décision suivante :

### **Assemblée des contribuables du 12 mars 1960 (extrait)**

*Sous chiffre 2 du tractanda, l'assemblée étant appelée à donner son avis sur l'opportunité de reconstruire le battoir incendié le 20 août 1959, le président donne un bref aperçu sur les indemnités qui ont été fixées par la « Mobilière Suisse » pour les machines et le matériel assurés et par l'Etablissement Cantonal d'assurance des bâtiments pour le bâtiment. La mobilière a versé Fr. 9510.- y compris l'indemnisation des tiers par Fr. 1428.- et l'indemnité de l'assurance des bâtiments a été fixée à Fr. 57500.-. En cas de non-reconstruction du battoir, cette indemnité ne sera versée qu'une année après le sinistre.*

*Des indications sont également données, avec chiffres à l'appui, sur la rentabilité du battoir avant le sinistre et sur les frais qui résulteraient d'une reconstruction et de l'agencement d'un battoir avec de nouvelles machines. D'autre-part, l'utilisation du montant de l'indemnité du bâtiment ne cause aucun embarras et, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, ce capital pourrait très bien être affecté au financement de la réfection des routes communales.*

*Cette question du battoir est donc mise en discussion afin de donner à chacun la possibilité de donner son avis ou de se faire une opinion. Après un laps de temps qui a permis à tous les présents de prendre position pour ou contre la reconstruction du battoir, la question est mise au vote à bulletin secret. Ceux qui sont pour la reconstruction voteront « oui ». Ceux qui sont contre voteront « non ».*

*Sur ce, 42 bulletins de vote sont distribués par les scrutateurs qui, au dépouillement, constatent comme résultat 10 oui et 32 non. La reconstruction du battoir est donc repoussée à une forte majorité.*

*Le secrétaire  
Vincent Pasquier*

*Le président  
Benoît Pasquier*

## La nouvelle multiple

Nous sommes en 1969, la scie donne des signes de fatigue après presque 50 ans d'exploitation. Il devient nécessaire de la remplacer afin de pouvoir continuer à exploiter la scierie. Le conseil communal convoque l'assemblée communale le 23 juin 1969 à ce sujet.

### **Assemblée communale du 23 juin 1969 (extrait)**

*Le président passe alors au point n°4, l'achat d'une multiple pour la scierie. Dans un bref exposé, il explique la nécessité de cet achat et relate les différentes discussions avec Monsieur Bochud, de Bulle, qui ont abouti aux projets actuels. Il montre alors deux prospectus, l'un d'une multiple de 80, l'autre d'une de 70. La première coûterait tout compris, soit la machine rendue posée avec les frais de maçonnerie et d'électricité à Fr. 40'000.-. La seconde aux mêmes conditions, reviendrait à Fr. 34'000.-. D'emblée, la première est laissée de côté vu que la seconde peut rendre le même service dans une petite scierie. Après discussion, le président propose de passer au vote pour l'achat de la multiple de 70 et en même temps pour la couverture de la somme de Fr. 34'000.- par l'utilisation de nos capitaux. Par main-levée, l'assemblée accepte la proposition, sans opposition à la contre-partie.*

*Le secrétaire  
Victor Borcard*

*Le Syndic  
Benôit Pasquier*

Cette multiple est celle qui est toujours en place à ce jour.

## **L'agrandissement de 1971**

L'emplacement de la batteuse étant toujours vide, le conseil communal propose à l'assemblée communale la construction d'un local du feu et d'un garage en tête de la scierie. Les travaux de construction s'achèvent au printemps 1971.

## **La transformation actuelle**

Les nouvelles normes en vigueur imposent le démontage de la grue extérieure en 2003. La commune ne désire pas investir dans un nouveau moyen de levage et cesse alors l'exploitation de la scierie communale. Celle-ci est alors louée à des exploitants pendant quelques années.

L'exploitation de la scierie cesse définitivement au printemps 2009.

Le conseil communal planche alors sur l'affectation du bâtiment ou de la parcelle. Comme on vient de le voir, ce bâtiment communal fait partie de notre patrimoine. Sur proposition du conseil communal, l'assemblée communale du 15 décembre 2009 accepte la transformation de la scierie en salle communale et vote le budget nécessaire.

Le projet de transformation passe par un concours d'idée qui a permis au bureau d'architectes Deillon-Delley de Bulle de proposer une salle lumineuse et ouverte sur le Moléson.

Après quelques déconvenues concernant l'affectation de la parcelle, le projet reçoit enfin un permis de construire. Les travaux peuvent ainsi débuter dès la fin de l'hiver 2010 et sont attribués en entreprise générale, après mise en soumission, à l'entreprise Isofutur SA de Vaulruz.

Les travaux de rénovation se déroulent de manière exemplaire et le bâtiment rénové sera remis aux citoyens lors de l'inauguration du 17 septembre 2011.

## Quelques photos des travaux



La démolition



La reconstruction



Le bardage

# IMPÔT SUR LES CHIENS 2011

---

En date du 10 mai 2011, l'Assemblée communale a adopté le règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens.

Les propriétaires de chiens ont déjà reçu une facture de la Préfecture de la Gruyère afin de s'acquitter de l'impôt cantonal. Une facture séparée leur sera prochainement envoyée afin de pouvoir régler le montant de l'impôt communal qui s'élève à CHF 30.– par chien par année.

Tous les propriétaires de chiens qui n'auront pas reçu de facture pour l'impôt 2011 sont priés de prendre contact avec l'administration communale.

Des contrôles sont opérés régulièrement par la gendarmerie. Toute soustraction à l'imposition des chiens est passible, en plus de l'impôt, d'une amende.

Les recettes de cet impôt serviront principalement à l'entretien des poubelles à déjections canines récemment installées sur le territoire communal ainsi qu'à la pose de nouvelles installations.

## BOURSES COMMUNALES DE FORMATION

---

Les bourses communales ne sont plus une obligation, car celles-ci ont été reprises par l'Etat de Fribourg depuis septembre 2008.

Cependant, le conseil communal a décidé de les maintenir afin de compenser partiellement les taxes communales touchant également cette catégorie de citoyens à la charge de leurs parents et sans revenu financier régulier.

Cette nouvelle adaptation pour le versement des bourses communales est en vigueur depuis le 1er mars 2011.

A partir de cette date, la commune verse :

- un montant unique de CHF 200.– par année scolaire
- aux étudiants/es et apprentis/es qui en font la demande en apportant une attestation de formation ainsi que leurs coordonnées bancaires **jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée**
- cette bourse est versée à partir de la première année de formation jusqu'à l'âge de 20 ans (20 ans durant l'année scolaire concernée)
- toutes les bourses sont versées en une fois par la caisse communale durant le mois de septembre au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire écoulée
- les apprentis/es et étudiants/es majeurs/es doivent faire la demande de bourse eux-mêmes et la bourse sera versée sur leur propre compte
- aucun remboursement rétroactif n'est accepté

# ALLOCATION MATERNITÉ - NOUVEAUTÉ

---

**Depuis le 1er juillet 2011, Fribourg octroie une allocation de maternité à toutes les mères.**

*Fribourg est le premier canton suisse à offrir un vrai soutien à la maternité. En effet, dès le 1er juillet entre en vigueur la concrétisation de l'article constitutionnel instituant l'octroi d'une allocation à toutes les mères du canton. Par année, on estime à près de 2800 le nombre de Fribourgeoises qui recevront des prestations en cas de maternité fédérales ou cantonales.*

Les dispositions de la nouvelle loi votée au Grand Conseil en septembre 2010 complètent le système fédéral bénéficiant aux mères avec activité lucrative. Elles intègrent également les allocations octroyées aux femmes fribourgeoises de condition modeste, déjà introduites dans le canton en 1992. Aide justifiée et bienvenue pour les familles dans le besoin, ces prestations ont concerné plus de 160 femmes de condition modeste en 2010. Avec le nouveau régime, le montant de ces allocations est augmenté de 10%.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2011, les mères du canton avec ou sans activité lucrative, mères biologiques ou mères adoptives recevront une allocation maternité selon le système fédéral ou cantonal. Pour mémoire, les prestations fédérales s'adressent aux femmes actives professionnellement et couvrent le 80% du salaire moyen perçu avant la grossesse, et ce durant 14 semaines (98 jours). Les allocations cantonales se basent sur un montant maximal correspondant actuellement à la rente minimale AVS (1160 francs par mois, soit CHF 38.20 par jour).

A noter encore que les allocations cantonales sont versées aux mères domiciliées depuis au minimum une année dans le canton.

Plus d'information et formulaires de demande sur [www.caisseavs.ch](http://www.caisseavs.ch)

*Texte de la Direction de la Santé et des Affaires Sociales du canton de Fribourg*

## L'AGENDA COMMUNAL

---

### **AOÛT 2011**

Samedi 27 août Tourni de pétanque du FC la Sionge

### **SEPTEMBRE 2011**

Dimanche 4 septembre Loto du chœur-mixte de Sâles

Dimanche 11 septembre Loto du Foyer St-Joseph

Samedi et dimanche 17 et 18 septembre Inauguration de la scierie

Dimanche 25 septembre Confirmation

### **OCTOBRE 2011**

Dimanche 2 octobre Loto des jeunes tireurs

Dimanche 23 octobre Loto des vétérans du FC la Sionge

### **NOVEMBRE 2011**

Dimanche 20 novembre Loto du FC la Sionge

Dimanche 27 novembre Match aux cartes du camp de ski

# SUBVENTIONS POUR LES RÉNOVATIONS

---

Vous prévoyez de rénover votre bien immobilier ?  
Voici quelques informations importantes !

Qu'il s'agisse d'une maison individuelle, d'un immeuble locatif ou d'un immeuble de services, vous serez gagnant sur plusieurs plans en investissant dans l'efficacité énergétique. En effet, vous profiterez de subventions, réduirez à long terme vos dépenses énergétiques et apporterez une importante contribution à la protection du climat.

Investissez dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables! Vous réduirez ainsi votre consommation d'énergie, ferez d'importantes économies et serez moins dépendants de l'évolution future des prix de l'énergie. Et ce n'est pas tout : la valeur marchande de votre objet immobilier augmentera et vous apporterez une contribution importante à la protection du climat.

Le Programme Bâtiments vous octroie des subventions :

- sur l'ensemble de la Suisse : pour l'assainissement énergétique de l'enveloppe du bâtiment.
- dans la plupart des cantons : pour la mise en œuvre d'énergies renouvelables, pour la récupération de chaleur et pour l'amélioration des installations techniques du bâtiment.

Selon le type de bâtiment, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> peut différer. Pour une maison individuelle suisse typique, le potentiel de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> peut aller jusqu'à 2 tonnes par an. Cela peut vous permettre d'économiser plus de 900 francs par an sur vos factures de chauffage.

Le canton de Fribourg encourage doublement l'assainissement de votre bâtiment. Comme dans tous les cantons, vous recevez une subvention pour l'amélioration de l'isolation thermique d'éléments de constructions. De plus il encourage des assainissements globaux par une subvention complémentaire selon les dispositions légales en vigueur.

Il subventionne également:

- les nouvelles constructions conformes à Minergie-P
- les capteurs solaires
- les chauffages à bois

Vous trouverez plus d'informations sur ces subventions sur les sites :

[www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch) et [www.fr.ch/ste](http://www.fr.ch/ste)

---

## FRIGAZ

---

Le gaz est aux portes de la commune. Afin de pouvoir communiquer à la société Frigaz l'intérêt des citoyens à utiliser le gaz, nous prions les personnes intéressées (à court ou moyen terme) de nous communiquer leur intérêt en transmettant leurs coordonnées à l'administration communale, au 026 917 83 50, ou par mail à [commune@sales.ch](mailto:commune@sales.ch).

Ces informations seront transmises de manière anonyme. En cas de fort intérêt, nous espérons que Frigaz mettra tout en œuvre pour satisfaire les intéressés.

# INAUGURATION DE LA SCIERIE

---

## INVITATION

Le Conseil communal a le plaisir d'inviter tous les citoyens de la commune de Sâles aux portes ouvertes et à l'inauguration officielle de la scierie de Maules.

**Réservez le week-end des 17 et 18 septembre 2011**

### **Samedi 17 septembre 2011**



Portes ouvertes dès 10h

- visite de la scierie
- exposition de photos
- petite restauration de 11h à 14h
- service de boissons

### Inauguration officielle à 17h

- discours et bénédiction
- apéritif officiel garni offert aux citoyens
- animations musicales
- petite restauration
- fin de la manifestation à 1h

### **Dimanche 18 septembre 2011**

Portes ouvertes dès 10h

- visite de la scierie
- exposition de photos
- service de boissons
- fin de la manifestation à 17h

